



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la défense nationale

NDDN



NUMÉRO 084



1^{re} SESSION



41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 5 juin 2013

Président

M. James Bezan

Comité permanent de la défense nationale

Le mercredi 5 juin 2013

• (1545)

[Traduction]

Le vice-président (M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD)): La séance est ouverte. Bienvenue à la 84^e réunion du Comité permanent de la défense nationale.

Comme le président tarde un peu, je présiderai la séance en ma qualité de vice-président.

Nous poursuivons notre étude sur les soins offerts aux membres des Forces canadiennes malades ou blessés. Notre premier témoin est le colonel Russell Mann, directeur des Services aux familles des militaires, au ministère de la Défense nationale.

Colonel Mann, soyez le bienvenu. Vous pouvez nous livrer un court exposé de 10 minutes, au maximum. Nous passerons ensuite aux questions. Nous vous consacrons la première heure de notre séance.

Merci. Allez-y, je vous en prie.

Colonel Russell Mann (directeur, Services aux familles des militaires, ministère de la Défense nationale): Merci beaucoup.

Bonjour, mesdames et messieurs.

Je tiens d'abord à vous remercier de l'invitation à comparaître pour vous éclairer sur les Services aux familles des militaires. Mais, surtout, je tiens à vous remercier du travail que vous accomplissez au nom du personnel des Forces armées canadiennes et de leurs familles, en particulier pour les militaires blessés ou malades et leurs familles.

En ma qualité de directeur des Services aux familles des militaires, qui dirige une division de l'organisation responsable du moral et du bien-être des Forces armées canadiennes, je supervise les questions liées à la qualité de vie et j'administre deux principaux programmes: le programme de services aux familles des militaires, dont la prestation est largement assurée par les Centres de ressources pour les familles des militaires, qui sont des organismes sans but lucratif; le programme d'éducation des personnes à charge, qui assure la gestion des besoins d'indemnités, de prestations et d'éducation des militaires ayant des enfants à charge.

Pendant mes 34 années de service pour mon pays, j'ai vécu plus de 20 déménagements d'un bout à l'autre du pays, aux États-Unis et en Europe, et des déploiements dans le cadre de missions au Moyen-Orient et en Amérique centrale. Je suis donc bien conscient de la réalité du mode de vie des Forces armées canadiennes et je comprends ce qu'il signifie pour les familles qui choisissent vaillamment de l'adopter.

Le programme des services aux familles des militaires est mis en oeuvre par 32 centres de ressources pour les familles de militaires, répartis dans les bases et les escadres partout au Canada et en 7 endroits aux États-Unis et en 4 en Europe.

Les services et les programmes offerts aux familles de militaires visent à leur apporter du soutien dans les transitions dans leur nouveau milieu, après des déménagements fréquents ou des séparations et des réunifications à la suite de déploiements, de formation ou d'autres besoins opérationnels. Nous fournissons aussi du soutien direct aux familles au moyen d'une ligne d'information pour les familles, au 1-800-866-4546. Ce service, en fonction 24 heures par jour et 7 jours par semaine depuis le 1^{er} avril, offre de l'information bilingue et confidentielle et adresse les familles à des spécialistes. Il est assuré par des conseillers formés qui savent comment se retrouver dans les dédales parfois très complexes des Forces armées canadiennes et des administrations fédérale, provinciales et municipales.

Pour compléter les services offerts par les centres et par la ligne 1-800, nous administrons aussi le site Web www.forcedelafamille.ca, une source d'information centralisée en ligne, destinée aux familles des militaires. Ce portail leur permet d'avoir accès à tous les centres de ressources pour les familles des militaires ainsi qu'aux sources d'information et aux ressources nationales utiles.

Cela dit, le soutien aux familles des militaires a évolué au fil des années. Aujourd'hui, 80 p. 100 des familles vivent à l'extérieur des bases, alors que, il y a quelques années à peine, la même proportion vivait sur les bases. De même, nous avons maintenant une population de militaires qui doit surmonter des problèmes importants de santé physique et mentale. Pour bien soutenir les membres des Forces armées canadiennes, y compris les militaires blessés et malades, nous devons donc faire en sorte que les familles qui les appuient soient elles-mêmes fortes et résilientes.

Le soutien à la famille, lorsqu'un militaire est victime d'une blessure, d'une maladie ou d'un décès, a certainement évolué ces dernières années. Les expériences difficiles vécues par les familles éprouvées ont influé sur la façon dont les Forces armées canadiennes leur viennent en aide.

Depuis 2010, ces familles ont accès à des fonds pour obtenir jusqu'à 168 heures de services de garde pour les enfants en soutien aux blessés. De plus, en reconnaissance du rôle important qu'elles jouent dans le rétablissement des militaires, nous avons créé des postes d'officiers de liaison avec les familles au sein du personnel de base des centres de ressources aux familles. Ces officiers partagent des bureaux avec les centres de soutien intégré du personnel dans le but de fournir du soutien supplémentaire en santé mentale. Ils offrent des services de soutien, y compris du soutien à court terme, individuel ou de groupe; adressent les patients aux services en santé mentale; et facilitent l'accès aux programmes communautaires et aux programmes d'entraide.

Malgré la mise en place de ces services, nous savons aussi que les besoins des familles peuvent continuer d'augmenter avec le temps et que chaque famille vivra à sa manière le rétablissement ou le décès du militaire. Pour cette raison, nous nous sommes engagés à poursuivre l'évolution de notre modèle de programmes et de ses fondements philosophiques afin de refléter une approche axée sur la famille, qui permet de renforcer la résilience des familles de militaires et qui accorde la priorité à la santé mentale.

Il est également important, mesdames et messieurs, pour offrir du soutien au personnel militaire et à ses familles, d'augmenter la sensibilisation et la compréhension, à l'extérieur de la communauté, des Forces armées canadiennes à l'égard de leurs conditions uniques de services, puisque de nombreux fournisseurs de soins sont issus du milieu où habitent les familles des militaires. De nos jours, les familles de militaires vivent dans différentes collectivités au Canada, aux États-Unis et en Europe, ce qui requiert un engagement plus grand de la part des intervenants et une plus grande sensibilisation à la communauté.

Nous savons que les familles des militaires ont des besoins distincts, issus de trois facteurs précis: les transitions, notamment du fait de la mobilité et des déménagements; le rythme opérationnel; le rythme personnel.

● (1550)

Des enjeux tels que l'emploi des conjoints, l'accès aux soins de santé, aux services de garde et à l'éducation, les équivalences en matière d'éducation d'une province à l'autre, les besoins en matière de logement, le soutien en santé mentale et les besoins spéciaux des personnes à charge peuvent devenir de grandes sources de stress pour le personnel militaire et leurs familles, et cela existe depuis aussi longtemps que je me souviens.

Ces causes de stress ont toujours été présentes dans la vie des autres Canadiens, mais les particularités de la vie militaire en amplifient la fréquence et la gravité et diminuent la résilience des familles de militaires.

Bien que les dirigeants des services aux familles des militaires maintiennent que les services directs sont extrêmement importants pour renforcer la résilience des familles, ils ont aussi cerné comme priorités l'engagement des intervenants et une plus grande sensibilisation de l'ensemble du Canada, des gouvernements provinciaux et des administrations municipales.

Mesdames et messieurs, je pourrais continuer longtemps sur le sujet, mais je comprends que je dois être aussi bref et aussi concis que possible. Je vous ai présenté un survol, mais j'en aurais encore beaucoup à dire.

Je répondrai volontiers à vos questions ou à vos remarques.

Encore une fois, merci pour le temps que vous m'avez accordé aujourd'hui.

Le vice-président (M. Jack Harris): Merci beaucoup monsieur.

Si vous n'y voyez pas d'objection, notre marche à suivre habituelle prévoit des questions du parti ministériel et des partis de l'opposition.

Nous commençons par M. Robert Chisholm.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NDP): Merci beaucoup, monsieur le président.

Colonel, c'est un plaisir que de vous accueillir et de vous entendre. Le service que vous et votre organisation fournissez aux hommes et aux femmes des Forces canadiennes qui ont été blessés ou qui sont malades ou qui, d'une autre manière, ont besoin de votre appui, est extrêmement important.

Je tiens à vous parler d'un programme qui est offert depuis un certain temps dans ma circonscription et je vais vous demander conseil à ce sujet. Il s'agit du programme de garantie de remboursement des pertes immobilières. Vous le connaissez peut-être. C'est un problème qu'a dû affronter un certain nombre de familles de militaires partout au pays.

Dans ma circonscription, la famille d'un major, notamment, est en train de se disloquer, carrément, du fait du stress et des pressions qui se sont accumulés depuis qu'il est aux prises avec le problème.

Précisons d'abord, très rapidement, qu'il est passé par la procédure de règlement des griefs et par les canaux réguliers. Le chef d'état-major de la Défense lui a donné gain de cause et a dit que, en fait, il devait être indemnisé pour la perte que sa famille et lui ont subie du fait d'un déménagement. L'ombudsman militaire l'a également appuyé et il a cerné les problèmes.

Je précise aussi que le combat de cette famille dure maintenant depuis cinq à sept ans. Et il y a environ 146 familles.

Colonel, la charge que cela a représentée pour cette famille... Il a cinq jeunes enfants. Je lui ai parlé hier. Il était en larmes. Il dort dans sa fourgonnette. Il vient de mettre en gage son anneau de mariage et ses médailles.

Que sommes-nous censés faire pour lui? Pour sa famille? Pourquoi l'appareil militaire laisse-t-elle sa famille...?

Cet homme a servi en Afghanistan, deux fois. Il a passé 25 ans sous les drapeaux. C'est un major.

Pourquoi faut-il en venir à ce point? On lui a donné raison. Il a été prouvé que quelque chose ne va pas avec le programme. Pourquoi le laisse-t-on pour compte? On laisse essentiellement sa famille se décomposer.

Pouvez-vous dire ce que vous en pensez, s'il vous plaît?

● (1555)

Le vice-président (M. Jack Harris): Quelqu'un invoque le Règlement.

Allez-y.

M. Chris Alexander (Ajax—Pickering, PCC): Monsieur le président, je ne voulais pas interrompre M. Chisholm, mais je pense que nous devons rappeler au témoin, le colonel Mann, qu'il n'est pas obligé de répondre à la question, parce que son service n'est pas responsable de ce programme. Cependant, nous aurons la possibilité d'entendre quelqu'un, un peu plus tard, dans le cadre de cette étude, qui en est responsable.

Plusieurs fois nous nous sommes accordés à dire que nous voulions poser cette question. Je pense que, dans ce cas, nous devons rappeler au colonel Mann qu'il n'est pas tenu de répondre à des questions sur des programmes qui ne relèvent pas directement de lui.

M. Robert Chisholm: Puis-je répondre à cela, monsieur le président?

Le vice-président (M. Jack Harris): Oui, allez-y.

M. Robert Chisholm: Monsieur le président, nous avons devant nous un représentant des Services aux familles des militaires. Le colonel Mann vient de prendre le temps de nous expliquer ce que fait son organisation, l'appui qu'elle est censée fournir aux militaires, hommes et femmes, et aux familles, non seulement après le fait, mais de manière préventive aussi. Je suis particulièrement offensé par les propos du membre de l'autre parti selon lesquels je ne peux pas poser cette question ou que le colonel Mann ne peut pas y répondre. À cause du traitement qu'il a subi, ce militaire, l'homme dont je parle, et sa famille ont souffert à un degré dont personne, ici, n'a peut-être une idée concrète.

J'ignore pourquoi nous ne pouvons pas entendre le colonel Mann sans qu'un membre du parti ministériel essaie d'influer sur sa réponse ou de laisser entendre qu'elle ne convient pas.

Le vice-président (M. Jack Harris): La discussion s'arrête ici.

Sur la question elle-même, le colonel a dit que 80 p. 100 du personnel militaire, vit maintenant à l'extérieur des bases, et le problème du remboursement des pertes immobilières touche les familles qui ont ce mode de vie. Bien que le sujet de notre étude soit les soins offerts aux membres malades ou blessés des Forces canadiennes, nous parlons de quelqu'un qui souffre à cause de ce programme.

Je dirai que le colonel n'est pas obligé de répondre à aucune question. Il peut répondre de la manière qu'il l'entend. M. Alexander a raison, nous n'allons pas vous obliger à répondre. Mais vous êtes le directeur des Services aux familles des militaires. Si vous avez quelque chose à dire sur le problème soulevé, je vous en prie, allez-y.

Col Russell Mann: Monsieur le président, je vous remercie pour la latitude que vous m'accordez.

Je pense que je peux au moins donner une réponse partielle, tout en reconnaissant que la rémunération et les avantages sociaux relèvent, comme l'honorable M. Alexander l'a souligné, d'un autre service du ministère et que le directeur général de la rémunération et des avantages sociaux est revêtu de l'autorité et des responsabilités qui lui permettent d'élaborer un programme de garantie de remboursement des pertes immobilières.

Les pertes immobilières touchent assurément toute la famille, et je suis de tout mon cœur avec ce major et sa famille, qui, visiblement, souffrent beaucoup. J'aimerais pouvoir en faire davantage pour eux. Je peux notamment vous dire sur mon rôle dans les Services aux familles des militaires que j'entends parler des familles de partout au pays par beaucoup de moyens différents. Quand je prends connaissance d'une affaire particulière, je demande à mon équipe de trouver un remède à notre disposition pour les situations causées par le service militaire. Comme j'ai dit, cela comprend les déménagements, dont une conséquence, parfois, est la vente à perte d'une maison.

Nous avons des moyens à notre disposition pour tenter de soulager les militaires, si nous connaissons la totalité du dossier. Nous prendrions volontiers connaissance de tout le dossier pour voir si nous pouvons faire appel, dans les Services de bien-être et moral, à d'autres services non gouvernementaux et censés aider les familles — par exemple le Fonds pour les familles des militaires, qui est un dernier recours pour les familles en détresse, qui ont épuisé tous leurs moyens.

Je pense qu'il y a peut-être une solution partielle pour la personne dont vous parlez, mais je dois préciser que je dois déferer la question au directeur général de la rémunération et des avantages sociaux, qui est mieux placé pour bien vous informer sur le programme et la politique de garantie de remboursement des pertes immobilières.

● (1600)

Le vice-président (M. Jack Harris): Merci, colonel.

Vos sept minutes sont écoulées.

Pouvons-nous maintenant écouter M. Norlock qui, je pense, est le premier intervenant du parti ministériel?

M. Rick Norlock (Northumberland—Quinte West, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Et merci au témoin d'être ici.

J'ai remarqué, en écoutant votre déclaration préliminaire, qu'une partie de l'aide que vous donnez — que votre ministère donne — aux militaires concerne aussi les traumatismes liés au stress opérationnel et aux syndromes de stress post-traumatique. D'après d'autres témoins, que nous avons entendus, la famille est souvent la première ligne de défense. Elle est la première, habituellement, à reconnaître les manifestations du stress post-traumatique ou d'autres blessures dues au stress professionnel. Nous devons l'inclure dans tout régime censé soulager les facteurs de stress et trouver des moyens raisonnables pour soulager ces blessures.

Pourriez-vous donner quelques exemples de votre interaction avec les familles à cette fin uniquement.

Col Russell Mann: Monsieur le président, nous disposons d'un certain nombre d'organisations. Nous essayons toujours de centrer sur la famille l'approche de nos services aux familles, c'est-à-dire que nous essayons d'employer trois outils à notre disposition contre les causes de stress familial: le soutien administratif, l'appui des pairs et l'appui professionnel. Dans ce cas, l'appui des pairs, nous savons, de manière anecdotique et par certains travaux de recherche, qu'il est des plus efficaces pour aider des familles grâce à d'autres familles ou pour maîtriser le stress vécu par certaines familles en faisant appel à des familles qui sont déjà passées par là et s'en sont tirées. Le soutien social aux personnes souffrant de traumatisme lié au stress opérationnel est l'un des moyens qui nous a assuré un succès énorme. Nous contribuons à faciliter la réalisation du Programme de soutien social aux blessés de stress opérationnel en nous assurant que nous disposons de bénévoles et de facilitateurs formés qui peuvent aider les familles dès qu'elles prennent contact avec eux.

Pour ce qui est de les aider à s'y retrouver dans l'immédiateté d'une blessure ou d'une maladie d'un de leurs membres et du stress ressenti par tous leurs membres, nous avons essayé d'être aussi innovants et imaginatifs que possible. Comme j'ai dit, l'une de nos innovations est les officiers de liaison avec les familles: ces travailleurs sociaux formés sont déployés dans les Centres intégrés de soutien du personnel, expressément pour aider les familles qui s'adressent à eux pour aider leurs proches à soigner leurs blessures et leur stress. Nous pouvons ainsi évaluer et consulter les membres de ces familles et les adresser à des spécialistes. Ils sont plus de 30 dans 28 centres de partout au Canada à s'occuper de la très lourde clientèle des familles dont vous parlez.

M. Rick Norlock: Merci.

Pour être plus précis, je pense qu'un exemple pourrait nous aider. Disons que je suis le mari d'une membre active des Forces armées canadiennes. Ma femme vient de revenir de mission, peu importe où. Je me rends compte qu'elle n'est plus tout à fait la même, et cela commence même à m'inquiéter. Elle a des comportements qui sont, à mon avis, très malsains pour elle et qui pourraient l'être aussi pour la famille. Nous avons trois enfants. Disons qu'un est adolescent, l'autre est au primaire et le dernier ne va pas encore à l'école. Je téléphone à votre service et vous dis que j'ai besoin d'aide. Je vous dis que je ne sais pas trop comment composer avec la situation. Je ne sais pas si je dois en parler, car je ne veux pas nuire à la carrière de ma femme.

J'ai besoin d'aide. Que pouvez-vous faire pour moi? Donnez-moi un exemple de mesures que vous prendriez dans un tel cas?

Col Russell Mann: Si la personne a communiqué avec nous par téléphone, il y a de bonnes chances que ce soit un membre de mon personnel ou un responsable de la ligne d'information pour les familles qui a pris l'appel. Nous allons tenter de l'orienter vers des ressources de soutien local. C'est la toute première étape: mettre la personne en contact avec le soutien offert dans sa collectivité.

• (1605)

M. Rick Norlock: Quand vous parlez de soutien local, de qui parlez-vous?

Col Russell Mann: Si la personne se trouve à Esquimalt, par exemple, nous allons la mettre en contact avec le centre de ressources pour les familles qui se trouve dans la collectivité.

Ce matin, par exemple, nous avons reçu un appel de détresse sur la ligne d'information pour les familles. Un membre de la famille s'inquiétait du bien-être d'un militaire. Je suis heureux de vous dire qu'en ce moment, la situation s'est stabilisée. Pourquoi? Eh bien, c'est parce que le personnel suit un protocole qui a été préparé en collaboration avec les services communautaires et les fournisseurs de soins. Dans ce cas particulier, il s'agissait de trouver l'aumônier qui habite le plus près de la famille pour lui demander de communiquer avec la personne. L'aumônier est entré en contact discrètement avec le membre de la famille et il a pu par la suite parler avec le militaire pour l'apaiser, évaluer la situation et prendre le tout en main jusqu'à ce que nous puissions fournir à la personne des soins additionnels.

Encore une fois, les aumôniers ont un réseau de soutien qui entre aussi en action à ce moment. Chaque cas est unique. Chaque cas est différent. Ce que nous tentons de faire, c'est d'avoir des fournisseurs de soins dynamiques qui ont chacun leurs compétences et que nous pouvons appeler en renfort au besoin. Dans ce cas, la famille était à l'aise avec l'idée de faire appel à un aumônier. Une autre famille pourrait préférer faire appel à un travailleur social. Une autre encore pourrait vouloir être aidée par des pairs. Je peux difficilement vous donner un exemple de réponse standard. Nous nous efforçons d'être à l'écoute des besoins de la famille et d'y répondre le mieux possible.

M. Rick Norlock: Si je comprends bien, vous venez en aide à la famille en faisant appel à des employés rémunérés des Forces canadiennes et à des gens des services sociaux dans la collectivité, si de tels services sont offerts. S'il se trouve qu'il n'y a pas de services sociaux civils offerts dans la collectivité pour répondre aux besoins de la famille, quels types de services l'armée est-elle en mesure d'offrir? La famille pourrait avoir besoin d'aide pour un des enfants. Comme j'ai déjà porté l'uniforme, je comprends mieux ce que peuvent vivre les enfants. Les adultes peuvent parfois composer avec une situation, alors que les enfants n'y arrivent pas. Avez-vous des gens à l'interne, c'est-à-dire au sein des forces armées, qui peuvent

fournir du soutien psychologique ou autre aux enfants ou à un autre membre de la famille, autre que le conjoint ou la conjointe?

Le vice-président (M. Jack Harris): Colonel, pourriez-vous tenter de répondre en moins d'une minute? Nous avons dépassé le temps, mais nous aimerions connaître votre réponse.

Col Russell Mann: Oui, monsieur le président.

En ce qui a trait aux services en santé mentale, les familles peuvent communiquer en période de crise avec les services de santé des Forces canadiennes qui vont évaluer la situation et les mettre en contact avec les fournisseurs de soins au sein de la collectivité qui sont les mieux à même de les aider.

Pour ce qui est des jeunes en particulier... J'ai mentionné que la santé mentale est notre grande priorité. Nous avons pris l'initiative de mettre en place un important programme de partenariat avec le Royal Ottawa, une organisation reconnue pour son excellence en santé mentale. Nous travaillons avec de vraies familles, le Royal Ottawa et notre personnel pour créer des programmes en ligne. Nous avons commencé par un chapitre. Nous avons aussi reçu des fonds de tiers pour nous aider à accélérer le rythme. Ils utilisent des scénarios d'auto-assistance basés sur des données psychométriques pour les guider dans les mesures à prendre pour aider les familles dont un membre souffre d'une blessure de stress opérationnel ou de stress post-traumatique.

L'initiative connaît un immense succès, si on en juge par la demande et les visites répétées sur le site. L'autre bonne nouvelle, c'est que les travailleurs sociaux du centre de ressources pour les familles y ont vu un outil pour organiser des thérapies de groupe pour les jeunes. Les commentaires que j'ai reçus des familles dont les jeunes ont participé aux programmes montrent qu'ils profitent d'un soutien professionnel, d'outils et de techniques mis au point par des professionnels et de soutien par les pairs, tout cela en même temps.

Le vice-président (M. Jack Harris): Merci, colonel.

Nous passons maintenant à M. McKay. Nous allons être généreux avec vous, monsieur, car je crois que les deux précédents intervenants ont un peu dépassé le temps prévu.

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Je vous toujours compter sur votre générosité, monsieur le président.

Le vice-président (M. Jack Harris): Pour ce qui est de l'équité, à tout le moins.

L'hon. John McKay: Oui.

Merci, colonel, de votre présence.

Lundi dernier, nous avons entendu des témoignages très émouvants. Je ne sais pas si vous étiez présent ou si vous avez lu la transcription, mais deux familles et deux soldats sont venus nous parler de leur situation. C'était très difficile, et leurs témoignages ont été très convaincants.

Un des soldats avait apporté un sac rempli de cartables. Quatre d'entre eux contenaient les règles qu'ils devaient suivre pour faire rénover sa maison. Sa femme et lui, à leur grande surprise, sont maintenant endettés de 30 000 \$ parce qu'ils n'ont pas respecté, apparemment, telle ou telle règle. Ils ne savent pas exactement quelle règle, mais ils sont néanmoins dans le pétrin.

Est-ce que votre service intervient dans ce genre de situation?

•(1610)

Col Russell Mann: J'ai lu leur témoignage avec émotion. Je suis navré d'apprendre ce qui est arrivé aux membres civils de la famille et à ceux des forces armées qui ont choisi de faire des démarches. Ce sont des situations pénibles.

Les membres de notre équipe — et je suis très fier d'eux parce qu'ils sont empathiques et très passionnés — font tout leur possible pour aider les gens à s'y retrouver dans les dédales de la bureaucratie. Je dois reconnaître, cependant, que ce n'est pas facile. Nous devons nous occuper de problèmes qui touchent à plusieurs sphères de compétence — fédérale et provinciale — et traiter avec une multitude d'organisations de services. Tout cela peut vraiment compliquer la vie des gens qui ont à composer avec des problèmes importants, comme ceux qui touchent les besoins quotidiens. Nous nous efforçons de les aider le mieux possible à démêler tout cela.

L'hon. John McKay: Ce qu'il a dit ne semblait pas être lié à un problème de compétence — fédérale, provinciale, municipale, peu importe — ou à tout ce qui peut arriver dans une situation normale. Le problème semblait émaner directement de l'armée. Il a semblé qu'on l'avait induit en erreur ou mal informé; je ne sais trop. Il a semblé avoir besoin que quelqu'un l'aide.

Pendant votre témoignage, je me disais que vous étiez cette personne. Ai-je raison de penser cela?

Col Russell Mann: J'aimerais vous répondre oui, mais encore une fois, je...

L'hon. John McKay: Qu'est-ce qui vous empêcherait de l'aider?

Col Russell Mann: Un des problèmes tient notamment au fait que la prestation des soins aux membres malades et blessés est un secteur très particulier. Je pense que notre directeur qui s'occupe de la gestion du soutien aux blessés, le colonel Gerry Blais, est venu témoigner. Lorsque nous nous occupons d'un problème qui touche directement un membre — en particulier lorsqu'il s'agit de la rémunération et des avantages sociaux —, cela concerne en grande partie le directeur général de la rémunération et des avantages sociaux ou le directeur de la gestion du soutien aux blessés.

L'hon. John McKay: Il ne peut même pas composer le numéro 1 800 qui apparaît ici pour vous demander de l'aider dans ses rapports avec le colonel Blais et son service.

Col Russell Mann: Il peut tout à fait, oui, composer le numéro 1 800 de la ligne d'information pour les familles en tout temps, jour et nuit, pour obtenir de l'aide.

L'hon. John McKay: Mais il n'en obtiendra pas nécessairement. Je pense que c'est un portrait de la situation.

Col Russell Mann: Si je peux me permettre, monsieur le président, on l'orientera vers la personne qui a la responsabilité et le pouvoir d'agir pour régler son problème.

Notre rôle consiste en grande partie à fournir des choix aux membres et à leurs familles lorsqu'ils ont des problèmes. C'est la famille, au bout du compte, qui choisit ce qui lui convient le mieux, et elle le fait à la lumière de divers facteurs qui font en sorte, encore une fois, que chaque cas est unique.

Il peut certainement obtenir de l'information. Il peut certainement obtenir de l'aide pour l'orienter dans les dédales de la bureaucratie. Il devra ensuite faire des choix à partir des renseignements éclairés qu'il aura obtenus.

L'hon. John McKay: Eh bien, il m'a semblé — et je ne veux pas trop insister sur ce point parce que je veux passer à autre chose — qu'on pouvait se demander s'il avait fait des choix en connaissance

de cause. À l'heure actuelle, on peut dire que ce n'était clairement pas à son avantage, et que cela est devenu une vraie source de stress pour sa famille.

Ma deuxième question porte sur le taux de divorce et de séparation chez les membres qui sont malades ou blessés. Je ne me souviens plus du témoignage exact, mais je pense qu'un des témoins a mentionné que ce taux est de l'ordre de 90 p. 100. Est-ce que cela vous semble exact?

Col Russell Mann: Je ne me souviens pas avoir vu ce genre de données depuis que je suis directeur des Services aux familles des militaires.

Monsieur le président, si les membres veulent connaître le pourcentage, je vais devoir prendre note de la question. Je n'ai pas ces données en main.

•(1615)

Le vice-président (M. Jack Harris): Pourriez-vous fournir cette information au comité?

Est-ce là ce que vous voulez, monsieur McKay?

L'hon. John McKay: Il serait utile de le savoir, car on peut logiquement s'attendre que lorsqu'un membre rentre à la maison malade ou blessé, même dans des circonstances optimales, cela va exercer des pressions sur sa vie de couple, et il y a peut-être là des choses à examiner. Si vous pouvez obtenir l'information, je vous en serais reconnaissant, comme d'autres membres, j'en suis convaincu.

Le vice-président (M. Jack Harris): La demande est-elle assez claire, colonel?

Col Russell Mann: Je vous répondrais que je vais tenter d'obtenir l'information. Je ne suis pas certain, toutefois, que nous ayons des données à ce sujet. Les taux de divorce ne font pas partie des données que je recueille auprès des familles dans le cadre des sondages « À vous la parole » ou sur la qualité de vie. Ces sondages comptent parmi mes meilleures sources d'information qui provient directement des familles. Je pense qu'il sera très compliqué pour moi d'obtenir cette information.

Le vice-président (M. Jack Harris): Eh bien, si vous y parvenez, veuillez nous la faire suivre, s'il vous plaît.

Monsieur McKay.

L'hon. John McKay: Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le vice-président (M. Jack Harris): Il vous reste environ une minute.

L'hon. John McKay: Est-ce une bonne minute?

Le vice-président (M. Jack Harris): Elle est en sus des sept minutes.

L'hon. John McKay: C'est une minute en prime. Je vous en remercie.

J'aimerais que vous nous donniez votre opinion sur la question de la violence familiale, et que vous nous disiez si, parmi les membres blessés ou malades dont vous vous occupez, vous avez noté des tendances en ce qui a trait au nombre de cas de violence en général, ou de certains types de violence en particulier, au sein des membres qui rentrent de mission.

Col Russell Mann: Monsieur le président, je dois vous avouer que je n'ai pas de données pertinentes sur les cas de violence familiale au sein précisément des membres malades ou blessés qui rentrent de mission. Encore une fois, la question qui se pose est qui s'occupe d'obtenir cette information et comment?

Nous avons des programmes de prévention de la violence familiale, et nous collaborons avec d'autres services au sein du ministère de la Défense nationale pour faire de la prévention. Les programmes de services que nous offrons aux familles sont surtout axés sur la prévention et le soutien, et en dernier recours, sur l'intervention.

Dans ce domaine, nous mettons surtout l'accent sur la prévention. Les centres de ressources pour les familles et nos fournisseurs de soins interviennent, bien sûr, lorsque des problèmes leur sont signalés.

Il me serait difficile de vous donner une réponse précise sur le nombre de cas, car je n'ai pas cette information.

Le vice-président (M. Jack Harris): Merci, monsieur McKay, et merci, colonel Mann.

Nous passons aux questions de cinq minutes. Monsieur Strahl, allez-y.

M. Mark Strahl (Chilliwack—Fraser Canyon, PCC): Merci, monsieur le président.

J'ai été heureux d'apprendre — et je suis content que vous me l'ayez souligné — que les centres de ressources pour les familles des militaires sont des organismes indépendants sans but lucratif qui ont leur propre conseil d'administration. Y a-t-il un conseil d'administration pour chaque centre au pays, ou un seul conseil d'administration qui régit l'organisation au niveau national?

Col Russell Mann: Monsieur le président, si je peux me permettre, le Conseil du Trésor nous a donné le mandat de favoriser la création de ces organisations à but non lucratif et de veiller à ce que leur conseil d'administration soit composé à 51 p. 100 de conjoints des militaires. Ce que je veux dire par là, c'est que chaque centre doit être enregistré dans la province où il se trouve et qu'il doit être régi par un conseil d'administration comptant au moins 51 p. 100 de conjoints de militaires. Nous voulons par là respecter la nature communautaire de ces centres. Ces centres sont une initiative des conjoints, et le gouvernement du Canada a reconnu que nous devions respecter et favoriser l'autonomie des familles et les aider à se prendre en main.

M. Mark Strahl: Si je ne me trompe pas, il y a 32 centres, ou quelque chose comme ça, au pays. Est-ce que chaque centre est organisé en fonction des besoins locaux? J'imagine, par exemple, que le centre à Petawawa est très différent de celui qui se trouve à Esquimalt, simplement parce qu'il ne s'agit pas de la même section et de la même... Je présume qu'il y a beaucoup plus de cas de blessure de stress opérationnel, etc., à Petawawa qu'à Esquimalt.

Pouvez-vous nous parler des mesures que vous prenez pour vous assurer que tous les centres au pays offrent des services de base, et aussi pour encourager chacun d'eux à cibler les problèmes locaux?

• (1620)

Col Russell Mann: Les centres sont organisés de façon telle que nous finançons les services de base qui doivent être offerts partout au pays, et même partout dans le monde. Les centres peuvent, par ailleurs, organiser des collectes de fonds pour financer des programmes particuliers et conclure des ententes avec les commandants de base et d'escadre pour répondre aux besoins locaux.

Nous exigeons en outre, dans le cadre des ententes de financement, que les centres procèdent tous les trois ans à une évaluation des besoins pour bien comprendre les besoins locaux et parvenir à un équilibre entre ces besoins et les programmes que nous finançons à l'échelle nationale.

M. Mark Strahl: Merci.

Vous avez dit avoir lu la transcription de notre dernière réunion. Nous avons reçu des parents. Bien sûr, les enfants dont ils s'inquiétaient étaient soldats — des enfants majeurs qui s'étaient enrôlés de bon gré dans les Forces canadiennes. Comment traitez-vous avec les parents d'enfants adultes — je pense que c'est une façon de le dire — qui ne font peut-être pas partie du modèle traditionnel dont vous avez parlé, c'est-à-dire les conjoints? Avez-vous élargi le cercle pour inclure les parents, ou est-ce que le tout est encore embryonnaire?

Col Russell Mann: C'est une très bonne question.

Il est plus difficile pour nous d'être en contact avec les parents qu'avec les membres de la famille qui habitent sous le même toit que le militaire. Je dois le reconnaître au départ.

Toutefois, nos centres de ressources pour les familles et les membres de mon équipe s'emploient concrètement à inclure les parents dans le déploiement, le soutien, les séances d'information préparatoires et les séances d'information sur la réintégration. Nous avons des équipes qui se rendent aux quatre coins de notre magnifique pays pour rencontrer des parents et les aider à comprendre, en particulier, le processus de séparation avant le déploiement et le processus de réunion après celui-ci, et nous avons appris que c'est là où se trouve la plus grande source de stress pour eux.

Après le déploiement, on entre dans un autre monde, celui des blessés et des malades, et tout ce que je peux vous dire ici, quant à la façon de garder le contact avec les parents, c'est que nous nous efforçons de respecter les désirs du militaire lorsqu'il précise qui est son plus proche parent, son deuxième plus proche parent, et qui il souhaite inclure pendant son processus de réadaptation et de récupération.

Je dois dire que je respecte les désirs du membre dans la mesure du possible, en tenant compte du fait que les parents veulent être informés.

Le vice-président (M. Jack Harris): Merci, colonel. Le temps est écoulé.

Madame Moore.

[Français]

Mme Christine Moore (Abitibi—Témiscamingue, NPD): Merci, monsieur le président.

Colonel Mann, j'ai deux questions à vous poser. La première concerne le financement.

Dans le rapport spécial de l'Ombudsman des Forces canadiennes intitulé « *Ténacité dans l'adversité : Évaluation de la prestation des soins offerts aux membres des Forces canadiennes souffrant de traumatismes liés au stress opérationnel, soins dont ils ont besoin et auxquels ils ont droit* », on dit ce qui suit au paragraphe 171:

Bon nombre de centres de ressources pour les familles des militaires, des rouages essentiels au soutien des familles, ont reçu de faibles augmentations, voire aucune augmentation du budget alloué de 2007 à 2012, malgré l'accroissement important de la demande, et plusieurs ont affirmé éprouver des difficultés de financement. Comme il a été susmentionné, la Direction – Qualité de vie qui a été remise sur pied semble grandement manquer de personnel, n'ayant que 10 postes pourvus, dont seulement quatre étaient assurés par le financement de base à la mi 2012. En outre, au cours des dernières années financières, la Direction du soutien aux familles des militaires a dû « mettre sur pied une programmation sans frais ou peu coûteuse » en raison de contraintes financières.

J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

Ma deuxième question concerne les conjointes et conjoints de militaires. À l'époque, quelques-uns de mes collègues se sont malheureusement retrouvés devant une maison vide et une lettre de leur conjointe — ex-conjointe, dans ces cas-là — à leur retour de mission. Disons que c'est un peu raide comme retour.

J'aimerais savoir quelles ressources vous offrez aux conjointes et conjoints de militaires avant les missions pour les aider à faire face aux difficultés qui vont se présenter pendant les missions et au retour de celles-ci, et comment vous offrez ces services aux conjointes et conjoints des militaires réservistes qui ne vivent pas à proximité d'un centre de ressources pour les familles des militaires.

Quand on revient de mission et que, en plus, on a à vivre un divorce, ce n'est vraiment pas une situation idéale en termes de santé mentale. J'apprécierais que vous me donniez plus de détails à ce sujet.

•(1625)

Col Russell Mann: Monsieur le président, si vous me le permettez, je vais répondre à cette question.

Madame Moore, si j'ai bien compris votre première question, vous avez constaté que de 2007 à 2012, le financement national — c'est-à-dire la partie dont nous sommes responsables — avait légèrement augmenté. Or selon moi, ce financement a connu une forte augmentation, en l'occurrence de 25 %, durant ces cinq années. De 2007 à 2012, notre budget national pour les services aux familles des militaires a en effet été accru de 25 %.

Où en sommes-nous maintenant? Le financement annuel des Centres de ressources pour les familles des militaires, ou CRFM, dépasse 27 millions de dollars partout au Canada, aux États-Unis et en Europe. Voilà quelle est la situation.

Au sujet de la situation des conjoints et conjointes lorsque les militaires retournent de missions ainsi que par rapport à ce que nous offrons avant, pendant et après les missions, nous avons un service de préparation au déploiement. Celui-ci est offert conjointement par le service de santé et les Centres de ressources pour les familles des militaires. Nous avons aussi un programme qui est maintenant reconnu comme une bonne pratique. Il s'agit du RVP. C'est une préparation au déploiement. Il y a une série de séances d'information qui se tiennent avec les familles. À la suite d'une mission et avant le retour du militaire au pays, celui-ci reçoit une séance de formation. En même temps, la famille en reçoit une elle aussi qui est offerte par des professionnels.

Après le retour, pendant une période de 30 jours, il y a un suivi auprès de la famille et du militaire. Après cette période, c'est à la famille de décider si elle veut recevoir de l'aide supplémentaire. Nous n'offrons pas de suivi après cette période. Durant la mission, plusieurs commandants et organismes, par exemple les CRFM, appellent les familles pour qu'elles aient le sentiment d'être en contact avec la communauté militaire et qu'elles puissent bénéficier d'une gamme de ressources si elles en ont besoin. Nous faisons toujours preuve de respect envers les familles. C'est à elles que revient le choix de recourir ou non à ces ressources.

Mme Christine Moore: Qu'en est-il des conjointes et conjoints des réservistes qui n'habitent pas à proximité d'un centre?

Col Russell Mann: Monsieur le président, nous avons un grand nombre de réservistes.

Au cours des derniers 12 mois, j'ai changé les conditions et la description des populations desservies par les CRFM. Je l'ai fait pour que les familles des réservistes aient le sentiment de faire partie du programme. Plusieurs familles de réservistes avaient dit se sentir

exclues. Or ce n'est pas le cas. Le programme est destiné à tous les membres et leurs familles pour qui le service militaire entraîne des défis au quotidien. S'il y a un besoin à cet égard, ils ont accès à nos services. C'est aussi simple que ça.

Pour ce qui est des réservistes, nous faisons face à un double échec ou à un double défi. Comme vous l'avez remarqué, madame, il n'y a pas toujours un centre de ressources pour les familles des militaires à proximité des unités de réservistes. Nous avons donc un programme d'extension des services. Beaucoup de gens des CRFM font la tournée d'une région ou d'une province afin d'entrer en contact avec ces unités et d'offrir des programmes spéciaux aux membres et à leur famille. Je ne peux pas dire que c'est le cas dans toutes les unités, mais ce sont les services et les conseils que nous offrons.

•(1630)

Le président (M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC)): Merci beaucoup.

[Traduction]

Monsieur Dreeshen, vous avez la parole.

M. Earl Dreeshen (Red Deer, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, colonel Mann, de votre présence aujourd'hui.

Il y a quelques semaines, j'ai eu la chance de participer à une activité tenue par Veterans Voices à Sylvan Lake. J'ai pu y entendre le caporal-chef Paul Franklin que vous connaissez sans doute. Il a alors expliqué aux anciens combattants ainsi qu'à tous les gens présents quelques-unes des situations dans lesquelles ses camarades et lui-même ont pu se retrouver. Il nous a parlé du contexte, du travail en équipe et des quelques jours qui ont précédé un événement qui a fait des victimes.

À son retour du front, il s'est prêté au processus de réadaptation nécessaire. Il a parlé des problèmes vécus par chacun et de leurs craintes quant aux différents types de toxicomanie qui pouvaient les guetter. Il a traité de leurs inquiétudes concernant la réadaptation de même que du rôle joué par la communauté à l'égard de cet important ajustement qu'il lui fallait faire.

Dans ce contexte, je ne sais pas si vous pourriez nous dire dans quelle mesure des histoires semblables à celles relatées par le caporal-chef Franklin ont pu servir pour faciliter la réadaptation de militaires blessés plus récemment.

Col Russell Mann: Monsieur le président, je dois vous dire encore une fois que le député soulève des questions qui relèvent davantage des programmes offerts par le directeur de la Gestion du soutien aux blessés. Je ne sais d'ailleurs pas si le colonel Blais a déjà témoigné devant vous. Je ne suis pas certain d'être en mesure de répondre à une question semblable aujourd'hui, à moins peut-être que certaines parties en soient reformulées.

Le président: Il n'y a aucun problème, si vous ne vous sentez pas à l'aise de répondre.

Le colonel Blais a déjà comparu devant nous, tout comme le caporal-chef Paul Franklin.

M. Earl Dreeshen: Merci beaucoup.

Je vais passer à un autre sujet qui concerne également les familles. Les militaires ont droit à une excellente formation, mais lorsqu'ils sont blessés ou qu'ils se retrouvent dans une situation pouvant les obliger à quitter les forces, ils doivent obtenir des équivalences pour les métiers dans lesquels ils sont formés afin de pouvoir trouver un emploi dans le civil.

S'agit-il d'une forme d'aide que votre organisation offre également à ces familles?

Col Russell Mann: Voilà encore une excellente question.

Monsieur le président, j'hésite à parler de ce que nous pouvons faire directement pour le soldat, mais je peux vous assurer que nous nous efforçons d'adopter cette approche de réadaptation professionnelle auprès des familles également. Il va de soi que le revenu familial devient doublement important dans le contexte où le militaire est blessé ou malade, et compte tenu des transitions à opérer. L'un des principaux programmes offerts par nos centres de ressources familiales vise le soutien à l'éducation et à l'emploi, notamment sous la forme de rattrapage scolaire et de services de placement, de rédaction de curriculum vitae et de préparation aux entrevues. C'est ainsi que le conjoint peut également faire reconnaître ces équivalences.

Nous avons d'ailleurs à cette fin un excellent programme dans la région de Quinte. Il s'agit d'une évaluation des acquis d'apprentissage des conjoints qui leur permet de mieux faire valoir les compétences perfectionnées pendant leur vie militaire en vue d'obtenir un meilleur emploi et un meilleur taux de rémunération. Cela peut aider grandement la famille d'un militaire malade ou blessé au moment où elle a grandement besoin de ressources financières additionnelles.

Malheureusement, je ne pourrais pas vous donner autant de détails à propos des services offerts directement aux militaires. Je peux toutefois vous dire que si l'un d'entre eux s'adresse à un centre de ressources familiales pour obtenir des services semblables, on l'aidera certes de la même manière qu'on le ferait pour un conjoint de militaire, si bien sûr nous avons de le place.

M. Earl Dreeshen: Il ne me reste que peu de temps, mais pourriez-vous nous parler brièvement du soutien communautaire dont bénéficient vos centres de ressources?

Col Russell Mann: Nous bénéficions vraiment d'un excellent soutien de la part des collectivités. Chacun de nos centres de ressources familiales s'efforce d'établir des liens avec sa communauté. C'est ce que s'emploie à accomplir chaque commandant de base ou d'escadre. Il s'agit d'un réseau de soins essentiellement fondé sur les mesures provinciales, surtout pour ce qui est des soins de santé, de la garde d'enfants et des mesures de soutien en santé mentale. Selon ce que me disent les familles, ce sont les secteurs où les besoins sont les plus pressants.

Il n'y a pas 36 façons d'établir les liens nécessaires. Il faut aller voir les gens qui travaillent dans les cliniques locales, comme par exemple le centre de santé Centennial à Petawawa. Il faut travailler en partenariat avec ces gens qui ne sont pas nécessairement là pour dispenser des soins directement aux militaires, mais qui appuient nos familles dans les collectivités où nous vivons.

Voilà qui répond tout au moins partiellement à votre question.

• (1635)

M. Earl Dreeshen: Merci beaucoup.

Le président: Merci. Le temps est écoulé.

Je voudrais vérifier quelque chose avec vous, colonel Mann.

Dans quelle mesure pouvez-vous offrir vos services aux familles étendues des militaires? Comme vous nous l'avez indiqué précédemment, je sais qu'il arrive que ce soit le militaire lui-même qui impose des restrictions. C'est ce qu'ils nous disent également.

Vous avez abordé la question des parents. Qu'en est-il des conjoints divorcés et des familles qui ne vivent plus ensemble? Il est

possible que les enfants ne résident plus avec le militaire, mais ils peuvent tout de même avoir besoin d'aide, tout comme l'ex-conjoint.

Col Russell Mann: C'est une très bonne question, monsieur le président.

Nous définissons notre « population desservie » en essayant toujours de le faire de la façon la plus large possible. Il y a d'abord et avant tout les membres de la famille immédiate d'un militaire en service; nous n'établissons pas de distinction entre les forces régulières et la réserve. Le seul critère à remplir pour obtenir des services, c'est que les difficultés ou les problèmes que vous vivez soient le résultat du mode de vie militaire.

En outre, nous avons été en mesure d'étendre les limites de notre population desservie en fournissant un soutien à perpétuité aux familles des soldats tombés au champ d'honneur. Dans le cadre du programme Côte à côte, ces familles peuvent continuer de se sentir liées à notre communauté et de s'adresser à nous, que ce soit simplement pour nouer des relations sociales ou pour obtenir du soutien. Cela peut se traduire par l'accès à des mesures de suivi essentielles au sein de la communauté et par voie d'aiguillage. Nous sommes prêts à accueillir les autres membres de la famille. Nous offrons un soutien direct aux parents parce que nous considérons qu'ils font partie de la famille; ils sont donc inclus dans la population que nous desservons.

Il ne faut pas oublier que deux ministères sont en cause, la Défense nationale et les Anciens combattants. Je me rendrai d'ailleurs à Charlottetown la semaine prochaine pour discuter des moyens à mettre en oeuvre pour mieux travailler ensemble au bénéfice des familles des militaires en service et des anciens membres des forces. Pour l'instant, je dois toutefois m'en tenir aux mesures que je viens de vous décrire.

Le président: Merci. Le temps est écoulé.

Nous avons commencé avec un peu de retard et dépassé légèrement l'heure prévue. Je dois vous remercier, colonel Mann, pour le temps que vous nous avez consacré aujourd'hui et pour l'excellent travail que vous accomplissez en offrant aux familles des militaires ces services dont elles ont tant besoin.

Nous allons donc maintenant interrompre nos travaux en demandant à notre prochain témoin de se joindre à nous.

Col Russell Mann: Merci, monsieur le président, pour votre invitation et pour votre travail.

Le président: Merci.

• (1635)

(Pause)

• (1640)

Le président: Nous reprenons nos travaux. Pour notre prochaine heure de séance, nous recevons le caporal Glen Kirkland.

Caporal Kirkland, je vous laisse maintenant la parole pour votre déclaration préliminaire. Vous avez 10 minutes.

L'hon. John McKay: J'invoque le Règlement.

Le président: Un rappel au Règlement, monsieur McKay.

L'hon. John McKay: J'aimerais que l'on fasse prêter serment à ce témoin.

Le président: Vous voulez que le témoin prête serment? Quelle est la procédure normale...

L'hon. John McKay: Rien ne nous empêche de le faire.

Le président: Attendez un peu, le temps que nous tirions les choses au clair. Notre comité n'a pas l'habitude de faire prêter serment aux témoins.

L'hon. John McKay: Mais cela fait partie de la procédure de n'importe quel comité.

Le président: Concernant ce rappel au Règlement, madame Gallant.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Vous vous souviendrez peut-être que nous avions voulu faire prêter serment au ministre de la Défense de l'époque lorsque nous étions dans l'opposition. On nous avait dit à ce moment-là que le comité n'avait pas l'habitude de faire prêter serment aux témoins. On présume simplement qu'ils vont nous dire la vérité.

Le président: Concernant ce rappel au Règlement, j'ai ici une précision qui n'est pas vraiment une directive; on indique simplement qu'un comité peut en faire la demande. C'est au comité de prendre la décision lorsque la question est soulevée. Voici ce qu'on peut lire au chapitre 20, page 1066, de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*:

La Chambre recommande que ses comités informent les témoins de leurs droits, leurs devoirs et les pénalités dont ils sont passibles en cas de refus de répondre aux demandes des comités.

Tout témoin comparissant devant un comité peut être tenu de prêter serment ou de faire une affirmation solennelle. En règle générale, les comités, à qui revient une telle décision, exigent rarement que les témoins prêtent serment. Un témoin qui refuse de prêter serment pourrait être accusé d'outrage à la Chambre. De même, un témoin, assermenté ou non, qui refuse de répondre à des questions ou qui ne donne pas des réponses véridiques pourrait être accusé d'outrage à la Chambre.

Un rappel au Règlement, monsieur Alexander.

M. Chris Alexander: Étant donné les antécédents et la feuille de route du témoin ainsi que les circonstances de notre invitation aux fins de notre rapport, nous serions très vivement opposés à ce qu'on l'oblige à prêter serment.

Le président: Concernant ce rappel au Règlement, monsieur McKay.

L'hon. John McKay: Ce témoin peut demander à prêter serment.

Le président: Le témoin peut effectivement en faire la demande.

Vous êtes d'accord pour prêter serment, monsieur Kirkland?

Caporal Glen Kirkland (à titre personnel): Oui, en fait c'est ce que je préférerais.

Le président: C'est votre préférence? D'accord.

Comme il s'agit d'un témoin du Parti libéral, c'est M. McKay qui en fait la demande.

L'hon. John McKay: Peu importe qu'il soit libéral ou conservateur.

Le président: M. Kirkland a indiqué sa préférence; je vais donc demander à notre greffier de lui faire prêter serment.

Le greffier du comité (M. Leif-Erik Aune): Monsieur Kirkland, voulez-vous un texte religieux ou une affirmation solennelle?

Cap. Glen Kirkland: Un texte religieux.

• (1645)

Le greffier: Votre nom complet est bien Glen Kirkland?

Cap. Glen Kirkland: C'est bien cela.

Le greffier: Veuillez répéter après moi: Je, Glen Kirkland, jure de dire, dans mon témoignage, la vérité, toute la vérité et rien que la vérité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Cap. Glen Kirkland: Je, Glen Kirkland, jure de dire, dans mon témoignage, la vérité, toute la vérité et rien que la vérité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Le président: D'accord, c'est une première pour moi.

Caporal, vous avez la parole.

Cap. Glen Kirkland: Auriez-vous objection à ce que je me lève? Mon dos me fait vraiment souffrir.

Le président: Pas de problème, vous n'avez qu'à relever le micro.

Cap. Glen Kirkland: Je m'appelle Glen Stuart Kirkland. Ma famille vivait ici avant même que le Canada devienne un pays. Depuis plus de 100 ans, des membres de ma famille ont pris les armes pour participer à tous les grands conflits et livrer d'innombrables batailles pour notre pays, le Canada. Mon arrière grand-oncle, Stuart Kirkland, était capitaine pour les Forces canadiennes lors de la bataille de la crête de Vimy durant la Première Guerre mondiale. Mon grand-père, qui s'appelait aussi Stuart Kirkland, faisait partie du régiment Essex Scottish de Windsor (Ontario), et a défendu les couleurs du Canada pendant la Seconde Guerre mondiale. Il s'est battu aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne et en France. Dans ce dernier pays, il a reçu une citation pour acte de bravoure au combat des mains du Feld-maréchal Montgomery avant de recevoir la Médaille de conduite distinguée qui lui a été remise par le roi George VI au palais de Buckingham. Il a représenté le Canada au sein de la garde d'honneur lors du couronnement de la reine Elizabeth II. Mes oncles ont défendu les couleurs de notre pays lors de la guerre de Corée. Mon père a représenté le Canada au sein du 3^e Bataillon, PPCLI en tant que Casque bleu pour les Nations Unies et a reçu ensuite le prix de bravoure du procureur général en tant que membre du service de police de Vancouver.

Je me suis moi-même enrôlé pour représenter le Canada au sein du 2^e Bataillon, PPCLI, qui a été envoyé en mission en Afghanistan. Ce fut une mission marquée par les combats incessants et les effusions de sang. Deux jours avant notre retour prévu, mon peloton a été victime d'une embuscade tendue par des combattants talibans dont on a estimé le nombre à 120. Notre véhicule blindé léger a été frappé par un obus. Il y avait à bord cinq jeunes Canadiens pleins de vie et, tout à coup, rien n'était plus pareil.

L'obus est passé à quelques centimètres de moi avant d'exploser en tuant sur le coup trois de mes camarades. J'ai été grièvement blessé tout comme l'autre survivant. Après l'explosion, j'ai perdu conscience. Lorsque je suis revenu à moi, je me suis retrouvé coincé dans la carcasse du véhicule, le corps enflammé. J'ai alors dû en extraire mon camarade agonisant ainsi que les corps des trois autres qui y avaient laissé leur vie, toujours sous le feu de l'ennemi. Je ne voudrais pas vous troubler outre mesure, mais sachez que j'ai dû ramper dans une véritable bouillie humaine pour les sortir tous de là pendant que j'étais encore en flammes.

Cette attaque m'a fait perdre 75 p. 100 de mes capacités auditives. Je devrai porter un appareil pour le restant de mes jours. J'ai également perdu une partie de ma vision, et j'ai encore des fragments de métal dans le corps. J'ai des cicatrices causées par les flammes, et j'ai aussi subi des dommages cérébraux. Ainsi, mon cerveau a cessé d'indiquer à mon pancréas qu'il devait produire de l'insuline, et je dois m'en injecter de 6 à 10 fois par jour pour demeurer en vie.

Le trouble de stress post-traumatique m'a affecté à un point tel que je n'ai pas pu me rendre chez moi à Vancouver pendant toutes ces années. Je deviens en effet beaucoup trop anxieux en présence d'une foule. En outre, la culpabilité du survivant me hante quotidiennement.

Lorsque j'étais à l'hôpital en Afghanistan, j'ai pu parler à mon père au téléphone. Il m'a dit: « Ne t'inquiète pas, le Canada va bien s'occuper de toi. Tu as accompli ton devoir comme nous l'avons toujours fait, et le Canada va faire le nécessaire. Ce n'est qu'un juste retour des choses. Tout va bien aller. » Eh bien, il se trompait.

Je suis désormais totalement défait, et je ne peux plus être un soldat productif et utile. Je songeais à devenir un jour policier, comme mon père, mais je suis maintenant en trop piètre état pour satisfaire aux critères de la police.

Ce qu'il faut retenir, c'est que nous avons tous pris les armes en étant prêts à faire le sacrifice ultime pour notre pays.

Je ne demande pas l'aumône. Nous devons être indemnisés, car les possibilités qui s'offrent à nous sont désormais restreintes en raison des blessures que nous avons subies dans le contexte des engagements internationaux de notre pays.

● (1650)

Lorsque j'ai appris que ma vie allait dorénavant dépendre d'injections régulières d'un type particulier d'insuline, je m'attendais à être traité comme un être humain. Ce fut plutôt le contraire. Je n'ai eu droit à aucune compassion. On ne m'a même pas offert le transport vers l'hôpital lorsque ma glycémie a dépassé les 35 — parce que c'était vendredi et que l'hôpital allait fermer ses portes. J'ai dû conduire pour m'y rendre alors que je sombrais dans un coma diabétique. Et lorsque le spécialiste vers lequel les médecins militaires m'avaient aiguillé m'a prescrit de l'insuline, le médicament qui allait assurer ma survie, j'ai dû essayer un refus en raison du coût trop élevé. C'était vraiment ajouter l'insulte à l'injure.

J'ai alors pris conscience de la triste réalité. J'ai fondu en larmes — non pas comme une personne ressentant des douleurs, mais comme un être totalement et irrémédiablement abattu. J'avais atteint le fond du baril, ou du moins, c'est ce que je croyais. J'ai été encore plus désemparé lorsqu'on m'a dit qu'on ne pouvait pas me fournir d'aiguilles et que j'avais différentes autres possibilités pour m'en procurer.

Ce n'était pas la première fois qu'on me refusait une aide médicale nécessaire. Lorsqu'on m'a indiqué que j'avais perdu une grande partie de mon ouïe, on m'a prescrit des prothèses auditives. Comme ces prothèses sont équipées d'amplificateurs à l'arrière, j'ai besoin de lunettes qui ne vont pas créer d'interférence. Plutôt que de m'aider à trouver les lunettes qui conviennent, on m'a dit qu'il me faudrait décider en partant de chez moi si j'avais besoin cette journée-là de bien voir ou de bien entendre.

Je pourrais vous parler encore bien longtemps des carences du système militaire.

Je suis quelqu'un de fier et c'est avec une grande fierté que j'assumais mon rôle de militaire. Mais, après avoir entendu mon histoire, permettez-vous à vos enfants de s'enrôler en sachant qu'on ne s'occupera pas d'eux si jamais ils sont blessés? Je crois qu'il y a tout lieu de s'interroger à ce sujet. Qui va vouloir s'enrôler? Qui va permettre à son fils ou à sa fille de joindre les rangs des Forces canadiennes en sachant qu'en cas de blessure, il n'y a pas de pension d'invalidité qui les attend?

Comme je vous l'indiquais au départ, ma famille a porté les couleurs du Canada au sein des forces militaires pendant plus de 100 ans. C'est avec moi que sa contribution à notre pays s'arrêtera. J'espère bien pouvoir être moi-même père un jour, et je peux vous assurer que mes enfants ne feront pas partie d'une organisation qui ne prend pas soin de ses propres soldats.

Je vous remercie.

Le président: Merci, caporal, pour ce témoignage très émouvant.

Nous passons maintenant aux questions des membres du comité.

Les sept premières minutes appartiennent à M. Harris.

M. Jack Harris: Merci, caporal. Je suis très touché par ce que je viens d'entendre. Après les témoignages de tous ces hauts fonctionnaires qui nous ont parlé des programmes supposément disponibles, il est très décevant d'apprendre des choses semblables.

J'aurais quelques questions très précises à vous poser. Êtes-vous toujours en service?

● (1655)

Cap. Glen Kirkland: Oui. J'attends...

M. Jack Harris: Êtes-vous membre de l'UISP? Avez-vous été affecté à cette unité?

Cap. Glen Kirkland: Oui, monsieur.

M. Jack Harris: Vous avez dit ne pas être admissible à une pension d'invalidité.

Cap. Glen Kirkland: Il n'y en pas.

M. Jack Harris: Vous avez indiqué que, compte tenu des difficultés à trouver des lunettes n'entravant pas le fonctionnement de vos prothèses auditives, on vous a dit que vous devriez choisir chaque jour entre la capacité de bien voir et celle de bien entendre. Qui vous a dit cela?

Cap. Glen Kirkland: C'est le médecin militaire de la base. Il a sans doute été promu depuis. C'était le major Pennock.

J'ai aussi des personnes qui peuvent en témoigner.

M. Jack Harris: De quelle base parlons-nous?

Cap. Glen Kirkland: La base des Forces canadiennes à Shilo.

M. Jack Harris: Vous nous avez aussi appris qu'on ne pouvait pas vous fournir d'aiguilles pour vos injections d'insuline et qu'il vous fallait trouver d'autres moyens de vous en procurer. Que faut-il en déduire?

Cap. Glen Kirkland: Je n'ai pas obtenu l'approbation.

M. Jack Harris: Vous n'avez pas obtenu l'approbation pour l'insuline?

Cap. Glen Kirkland: Eh bien, on n'a pas approuvé l'insuline qui m'a été prescrite par le spécialiste, en raison du coût, et on n'a pas du tout approuvé les frais relatifs aux aiguilles. Il a fallu des semaines. J'ai dû m'adresser à un organisme de l'aide sociale. C'était pas mal démoralisant.

M. Jack Harris: Alors vous dites que cela vous a été prescrit par un spécialiste. Un spécialiste vers qui les Forces vous avaient dirigé?

Cap. Glen Kirkland: Oui, monsieur.

M. Jack Harris: Il a prescrit un médicament, un type particulier d'insuline?

Cap. Glen Kirkland: NovoRapid et Lantus.

M. Jack Harris: Ils vous ont dit que c'était trop cher et qu'ils ne paieraient pas.

Cap. Glen Kirkland: Oui. Ils m'ont offert une sorte d'insuline moins chère, du genre « Choix du Président », comme l'a dit le pharmacien militaire.

M. Jack Harris: Vous avez dit que vous utilisez de l'insuline de 7 à 10 fois par jour...

Cap. Glen Kirkland: De 6 à 10 fois. Oui, monsieur.

M. Jack Harris: De 6 à 10 fois. Par injection?

Cap. Glen Kirkland: Oui.

M. Jack Harris: Vous avez donc fini par avoir accès à des aiguilles.

Cap. Glen Kirkland: Oui, beaucoup plus tard. Je pense que c'était un mois plus tard.

M. Jack Harris: Et votre blessure, caporal, quand s'est-elle produite? Je ne sais pas si vous nous l'avez dit ou pas.

Cap. Glen Kirkland: Ma blessure? J'ai subi un traumatisme crânien.

M. Jack Harris: Non. L'incident en Afghanistan, quand vous...

Cap. Glen Kirkland: Quand j'ai sauté?

M. Jack Harris: Quand vous avez sauté. J'imagine que c'est la bonne façon de l'exprimer.

Cap. Glen Kirkland: C'était une embuscade.

M. Jack Harris: Oui. Une roquette a fait sauter votre véhicule blindé léger. En quelle année était-ce? Quand cela s'est-il produit?

Cap. Glen Kirkland: Le 3 septembre 2008.

M. Jack Harris: Vous avez dit que vous attendez votre renvoi pour raisons médicales. Est-ce que...

Cap. Glen Kirkland: Oui, monsieur.

M. Jack Harris: Qu'est-ce que vous envisagez, pour votre avenir?

Cap. Glen Kirkland: L'immobilier, monsieur.

M. Jack Harris: Vous avez dit que vous croyez souffrir du TSPT. Avez-vous été diagnostiqué, ou avez-vous cherché à obtenir un diagnostic?

Cap. Glen Kirkland: Oui.

M. Jack Harris: Pouvez-vous nous dire, le cas échéant, quel traitement vous a été offert, ou quel traitement vous avez subi à cet égard?

Cap. Glen Kirkland: Je suis allé à une installation pendant deux ans.

M. Jack Harris: Laquelle?

Cap. Glen Kirkland: C'était Deer Lodge, à Winnipeg. Cela semble formidable, mais il faut deux heures et demie en voiture, et tout cela, les allers et retours, c'est tout simplement... À Winnipeg, c'est une base aérienne. Je ne veux pas manquer de respect aux gens de la force aérienne, mais ils ne vivent pas les mêmes choses que les armes de combat. Je ne comprends pas vraiment pourquoi la principale clinique de santé mentale se trouve à deux heures et demie de la base des armes de combat la plus proche.

• (1700)

M. Jack Harris: Est-ce que l'installation que vous appelez Deer Lodge est un centre de traitement en résidence?

Cap. Glen Kirkland: Oui, monsieur.

M. Jack Harris: Combien y avait-il de personnes là, quand vous y étiez, clients ou patients, peu importe comment on les appelle?

Cap. Glen Kirkland: Je ne le sais pas.

M. Jack Harris: Mais vous y étiez pendant deux ans, ou y êtes-vous retourné...

Cap. Glen Kirkland: En visite.

M. Jack Harris: Vous n'y viviez pas.

Cap. Glen Kirkland: Non.

M. Jack Harris: Oh, alors vous n'y alliez que pour...

Cap. Glen Kirkland: Des rendez-vous.

M. Jack Harris: Pour des rendez-vous. Vous voyiez quelqu'un? Faisiez-vous partie d'un groupe de thérapie? Participiez-vous à un programme en particulier?

Cap. Glen Kirkland: Après mon diagnostic, ils ont arrêté. Une fois qu'ils m'ont diagnostiqué, ils ont mis fin au traitement.

M. Jack Harris: Après qu'on a déterminé que vous souffriez du TSPT, vous n'avez plus eu de traitement?

Cap. Glen Kirkland: C'est ça.

M. Jack Harris: Est-il juste de dire que vous n'avez reçu aucun traitement pour le TSPT?

Cap. Glen Kirkland: Juste assez pour obtenir un diagnostic.

M. Jack Harris: Caporal, l'une des choses dont nous avons parlé quand notre comité s'est penché précisément sur le TSPT, il y a quelques années, c'est la possibilité pour les individus d'avoir des défenseurs qui veilleraient à ce qu'ils puissent obtenir dans le système ce qu'il leur faut et ce à quoi ils ont droit.

Est-ce que vous vous défendez vous-même, ou bien est-ce qu'une autre personne a été désignée pour vous défendre, ou choisie par vous pour vous défendre?

Cap. Glen Kirkland: On m'a dit, lors de ma dernière session, que mon état est aussi bon qu'on puisse l'espérer. « Maintenant, c'est ça, votre vie. » C'est ce qu'on m'a dit.

M. Jack Harris: Avez-vous eu de l'aide, comme une évaluation professionnelle, pour déterminer votre plan d'action pour l'avenir, quand vous retournerez à la vie civile? Est-ce qu'il y a eu discussion au sujet de votre avenir à partir de maintenant? Est-ce que cela fait partie de ce que vous avez obtenu de l'Unité interarmées de soutien du personnel?

Cap. Glen Kirkland: L'UISP voulait que j'y aille chaque jour et que je boive du café, alors je me suis organisé moi-même pour aller suivre des cours. J'ai obtenu mon permis de vendeur d'immeubles, sans l'aide de l'UISP, qui a été, en réalité, un obstacle plutôt qu'autre chose. Depuis, j'ai démarré ma propre entreprise immobilière, encore là, sans l'aide de l'UISP, qui n'a fait que me mettre des bâtons dans les roues, même si tout ce que je fais, c'est de m'organiser pour réussir, une fois que je retournerai à la vie civile. Depuis, je réussis bien.

Le président: Merci. Il ne vous reste plus de temps.

Monsieur Alexander.

M. Chris Alexander: Merci, monsieur le président.

Caporal Glen Kirkland, je vous remercie de votre présence.

Cap. Glen Kirkland: Je suis désolé, mais vous allez devoir parler plus fort.

M. Chris Alexander: Merci beaucoup de votre présence.

Le président: Caporal, vous pourriez utiliser un écouteur.

M. Chris Alexander: Je vais parler plus fort.

C'est très émouvant pour nous tous, et pour tous les gens du public qui regardent, d'entendre quelqu'un qui, comme vous, s'est trouvé en pleine zone de combat, dans le cadre d'une lutte que le Canada a menée pendant des années.

Nous réalisons cette étude sur les militaires malades et blessés justement parce que nous savons que le système ne fonctionne pas pour tout le monde, et qu'il y a des frustrations très profondes, comme celles que vous avez exprimées.

Je vous remercie de l'honnêteté avec laquelle vous nous parlez de votre expérience, et du courage dont vous faites preuve en venant ici et en relatant publiquement vos expériences et vos souvenirs très douloureux. Je trouve, personnellement, que vous êtes une personne impressionnante pour ce que vous avez fait, pour votre présence aujourd'hui, et pour votre capacité de surmonter l'adversité: le TSPT, les blessures, les événements terribles dont vous avez été témoin.

Cet incident s'est produit il y a presque cinq ans, et vous avez relaté une partie de l'histoire — probablement la partie la plus frustrante pour vous —, concernant la façon dont le système ne vous a pas aidé. Pourriez-vous nous relater les principaux événements qui se sont produits après le 3 septembre 2008, selon vos souvenirs, sur le théâtre et à votre retour? Quels genres de soins avez-vous reçus? Qu'est-ce qui vous a frustré ou surpris? Quelles ont été les grandes étapes, et qu'est-ce que vous suggèreriez au comité, en guise de recommandations à formuler pour que le système puisse mieux servir les Canadiens et les Canadiennes en uniforme?

• (1705)

Cap. Glen Kirkland: Je veux simplement m'assurer que j'ai bien compris. Vous voulez savoir ce qui s'est produit après l'explosion?

Où voulez-vous que je commence?

M. Chris Alexander: Vous étiez inconscient, alors commencez par ce dont vous vous souvenez.

Cap. Glen Kirkland: D'accord. Quand je suis revenu à moi, j'étais en flammes et j'ai dû me tirer du véhicule.

M. Chris Alexander: Est-ce qu'on vous a évacué par avion ou par voie terrestre?

Cpl Glen Kirkland: Par voie terrestre. J'ai dû retirer des corps, puis installer des tourniquets et prodiguer les premiers soins. On nous a ensuite jetés à l'arrière d'un véhicule blindé léger, dans lequel nous avons continué de prodiguer des soins aux morts, jusqu'à ce que nous parvenions à la base la plus proche.

M. Chris Alexander: Est-ce qu'il y avait du personnel médical?

Cpl Glen Kirkland: Pas avec moi.

Une fois rendus à la base... Eh bien, après avoir entendu mon nom à la radio, comme faisant partie des morts, et après avoir demandé à tout le monde de me dire si j'étais bien vivant... Ils ont abaissé la rampe et nous avons pratiquement déboulé du véhicule. Mon tour est alors venu de recevoir les premiers soins. Mes vêtements fumaient encore, à ce moment-là. Ma respiration était difficile, alors ils ont dû m'intuber. Ils m'ont jeté dans un hélicoptère américain, et on m'a emmené à Role 3, où on a continué de me prodiguer les premiers soins. Ils m'ont stabilisé. J'étais gravement brûlé. L'aumônier est venu me dire que tous mes amis étaient morts. C'est alors que j'ai pu parler à mon père.

On devait ensuite m'emmener par avion en Allemagne, mais au dernier moment, quelqu'un a trouvé qu'il était préférable... plutôt que de m'envoyer recevoir des traitements médicaux, on a trouvé qu'il valait mieux m'envoyer à des funérailles, alors ils m'ont envoyé directement au Canada. J'étais trop mal en point pour aller à des funérailles, franchement. C'est surtout que j'avais encore des éclats d'obus partout dans le corps et que j'étais brûlé. J'ai pu aller à deux des trois cérémonies.

M. Chris Alexander: Est-ce que les cérémonies se déroulaient toutes au même endroit, ou en des endroits différents?

Cpl Glen Kirkland: Des endroits différents. Une cérémonie a eu lieu à Winnipeg — celle de Mike Seggie —, puis celle de Chad Horn a eu lieu à Calgary.

Après être revenu de Calgary à Winnipeg — j'étais en fauteuil roulant la plupart du temps, parce que je pouvais difficilement marcher —, après la dernière cérémonie funéraire, j'étais debout à l'aéroport, mais il n'y avait personne là. J'essayais de me tenir debout, devrais-je dire. J'ai trouvé que c'était l'une des pires... Ça a été comme une gifle en plein visage. J'ai téléphoné à la base, et ils m'ont dit d'attendre cinq heures, que quelqu'un vienne me prendre. J'ai dit « Au diable, je vais prendre une limousine et je vous enverrai la facture. » C'est exactement ce que j'ai fait.

Je me suis rendu chez moi, et on m'a carrément oublié. Je ne pouvais pas conduire. Je pouvais à peine marcher. Ma fiancée d'alors passait plus de temps avec son petit ami. Je devais prendre le taxi pour me rendre à Shilo, et le chauffeur devait littéralement me soutenir. J'ai dû expliquer à l'hôpital de la base que j'avais été touché par un tir de roquette en Afghanistan, car ils n'en savaient rien. J'ai donc à ce moment-là commencé à tout consigner.

Je l'ai fait, parce qu'à mes six premières visites à l'hôpital, j'ai vu six médecins différents. Je suis habitué d'en parler, maintenant, mais c'était très difficile d'expliquer au médecin ce que c'est que d'être en feu et tout ça, à répétition.

• (1710)

M. Chris Alexander: Je vous remercie.

Est-ce que je peux poser une dernière question, monsieur le président?

Le président: Une dernière.

M. Chris Alexander: Nous trouvons tous préoccupant qu'on n'ait pas répondu convenablement à vos besoins, comme vous l'avez décrit, et que vous ne soyez admissible à aucune forme de prestations d'invalidité, si je vous ai bien compris. C'est probablement la plus grave lacune du système.

Avez-vous fait une demande au RARM? Avez-vous été déclaré admissible ou non, ou est-ce en cours d'examen? Est-ce qu'une des organisations non gouvernementales qui viennent en aide aux personnes malades ou blessées et qui cherchent à recueillir des fonds — Sans limites, Shoulder to Shoulder, les organisations financées par True Patriot Love, entre autres — a communiqué avec vous et vous a aidé?

Cap. Glen Kirkland: Je suis encore dans l'armée, alors je n'ai droit à rien de tout cela, ce qui n'est pas si terrible, car je reçois encore ma paye, alors je ne m'en inquiète pas.

Le pire, c'est que j'ai 29 ans et que je ne sais pas ce qui m'attend pour l'avenir. Ils nous disent toujours: « Attends d'être rendu à la vie civile; tu sauras alors à quoi tu as droit. » Mais ce n'est pas juste. Je n'ai aucune idée de ce que le RARM m'offrirait. Je ne dis pas qu'ils ne m'offriront rien, mais personne ne le sait. Les Anciens Combattants ne peuvent rien me dire parce que je relève toujours... Il doit y avoir un moyen de combler cette lacune, ou de convenablement communiquer de manière à vous informer: voilà ce que vous aurez quand vous retournerez à la vie civile; voilà ce qui va se produire. Personne ne nous dit jamais rien. Personne ne me parle. J'imagine que je n'ai pas le droit de parler. On m'a dit de ne pas dépasser les bornes.

Le président: Merci. Le temps est écoulé.

Monsieur McKay.

L'hon. John McKay: Merci, monsieur le président.

Quelle ironie, de devoir attendre d'être rendu à la vie civile pour pouvoir savoir à quoi vous avez droit... Je regardais les gens derrière vous, et ils hochent tous de la tête.

Caporal Kirkland, avant de comparaître devant le comité, avez-vous reçu un appel de vos commandants?

Cap. Glen Kirkland: Oui.

L'hon. John McKay: Pourriez-vous décrire au comité la nature de l'appel, et dire qui vous a appelé?

Cap. Glen Kirkland: J'ai failli ne pas venir aujourd'hui. J'ai reçu un appel, parce que je suis toujours un militaire actif, et j'étais très intimidé. On m'a dit de me rendre immédiatement à Shilo et, je cite, d'aller me faire faire « une maudite coupe de cheveux ».

Ça a un effet dévastateur, vous savez? Je suis ici en ce moment parce que le fils d'un sergent-major est mort dans mon véhicule. J'ai eu un appel. Son nom est Jim Seggie. Il a déjà été à la tête de l'UISP. Il m'a dit: « Tu sais quoi, Glen? Fais ce que tu crois être la bonne chose à faire. »

Les Canadiens ne savent pas que leurs soldats blessés n'obtiennent pas de pensions. C'était si intimidant, et j'ai senti qu'on voulait m'en imposer. Et maintenant, je vais devoir y retourner, et je vais devoir aller me faire faire une maudite coupe de cheveux.

L'hon. John McKay: Donc, on vous a dit de retourner à la base et de ne pas comparaître devant le comité. C'est bien cela?

Cap. Glen Kirkland: Ils ne m'ont pas dit de ne pas parler, mais ils m'ont dit qu'ils voulaient des confirmations par courriel de mon invitation à comparaître devant le comité. Ils voulaient savoir exactement ce que j'allais dire.

Dans le passé, mes supérieurs m'ont dit d'aller de l'avant avec ma formation dans l'immobilier. Personne ne s'attendait à ce que je réussisse. Quand j'ai réussi, on m'a convoqué et on m'a dit que je serais exclu pour cause d'indignité, même si j'essayais simplement de réussir, parce que, bien franchement, il n'y a pas de filet de sécurité. Il n'y a que des points d'interrogation.

• (1715)

L'hon. John McKay: On vous a dit de vous occuper de ne pas dépasser les bornes? Qu'est-ce que ça veut dire, au juste?

Cap. Glen Kirkland: C'est une façon de me dire de me limiter à mon rôle.

L'hon. John McKay: Quel est votre rôle?

Cap. Glen Kirkland: J'étais un tireur d'élite.

L'hon. John McKay: Qu'est-ce que ça veut dire dans le contexte du comité?

Cap. Glen Kirkland: Un tireur d'élite?

L'hon. John McKay: Non. Ne pas dépasser les bornes. J'espère que cela ne signifie rien de particulier pour un tireur d'élite.

Cap. Glen Kirkland: En 2007, j'étais le meilleur soldat du 2 PPCLL, et maintenant, je suis un fardeau pour les forces. C'est comme ça qu'on vous fait sentir. Comme une tête de linotte. Je n'étais pas un mauvais soldat. J'ai été décoré.

Alors, ne pas dépasser les bornes, c'est respecter une très fine ligne entre ce que je peux dire et ce que je ne peux pas dire. Je dois parler strictement de mes expériences personnelles. Je ne peux pas parler au nom d'autres soldats, peu importe ce qu'ils m'ont dit.

L'hon. John McKay: C'est ainsi que vous avez interprété ce que vos commandants vous ont demandé de dire aujourd'hui.

Cap. Glen Kirkland: Oui, monsieur.

L'hon. John McKay: D'accord.

Vous n'êtes pas en uniforme, aujourd'hui. Est-ce que vous avez une raison particulière?

Cap. Glen Kirkland: Je savais qu'il y aurait davantage de contrecoups si je venais en uniforme. J'ai pensé que ce serait une façon de... simplement trouver un juste équilibre... et porter mes médailles.

L'hon. John McKay: Est-ce que quelqu'un vous a dit que cela poserait problème si vous vous présentiez ici en uniforme?

Cap. Glen Kirkland: Non, mais j'ai entendu d'autres militaires dire... alors j'ai préféré ne pas m'attirer des ennuis.

L'hon. John McKay: Est-ce que votre présence ici aujourd'hui compromet de quelque façon que ce soit votre statut dans l'UISP ou votre libération des FC?

Cap. Glen Kirkland: J'ai l'impression que, maintenant, j'ai plus de chances d'être libéré. Alors oui, absolument.

Après 10 années de service dans l'unité, on a droit à une pension partielle, qui est indexée.

Ce n'est pas une pension de député...

Des voix: Oh, oh!

Cap. Glen Kirkland: ... mais bon, c'est une pension de caporal, qui est acceptable.

Mon principal objectif, c'était 10 années de service. Ce que je fais ici va mettre une cible géante dans mon dos, mais je ne pouvais rater cette occasion. J'en aurais perdu le sommeil.

L'hon. John McKay: Combien d'années vous manque-t-il pour satisfaire à cette exigence?

Cap. Glen Kirkland: Un peu plus d'un an.

L'hon. John McKay: Est-ce que votre libération prématurée — un 5(f), comme vous l'appellez — risque d'avoir d'autres répercussions négatives?

Cap. Glen Kirkland: Oui, un 5(f), c'est... Cela aurait un effet dévastateur du fait que j'ai une longue et riche expérience militaire.

Oui, cela aurait un effet absolument dévastateur.

L'hon. John McKay: Qu'en serait-il de vos médicaments?

Cap. Glen Kirkland: En ce qui concerne mon insuline, je n'en sais rien; on n'a pas établi de lien entre le diabète — ou mes symptômes du diabète — et l'explosion, même si tout est arrivé au même moment. Au ministère des Anciens Combattants, on ne m'a pas dit que cela résultait directement de l'explosion, même si dès la minute où j'ai été frappé, j'ai présenté des symptômes.

Si j'étais libéré et que mes médicaments n'étaient pas couverts, il m'en coûterait 1 500 \$ par mois pour rester en vie — seulement pour mon insuline; cela montre combien je dois en prendre.

L'hon. John McKay: Vous souffrez de blessures aux yeux et aux oreilles, et votre cerveau ne dit plus à votre pancréas quoi faire. On a établi un diagnostic de TSPT à votre égard, sans toutefois vous offrir de traitement. De plus, votre corps a été brûlé et rempli d'éclats d'obus.

Cap. Glen Kirkland: Oui.

L'hon. John McKay: Y a-t-il autre chose?

Vous avez mal au dos?

Cap. Glen Kirkland: J'ai mal au dos. C'est à peu près tout.

Que reste-t-il?

Des voix: Oh, oh!

• (1720)

L'hon. John McKay: Je ne sais pas, mais...

Et pourtant, ce qui est paradoxal, c'est que vous avez l'air d'être en bonne santé.

Cap. Glen Kirkland: J'ai très bonne mine.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. John McKay: J'ai bien l'impression que les dames en conviendront.

À l'heure actuelle, l'insuline serait donc le principal médicament que vous perdriez dans l'éventualité d'une libération prématurée.

Prenez-vous d'autres médicaments qui risquent...

Cap. Glen Kirkland: Oui, je prends une pilule pour l'arthrite. Ils ont essayé...

Voici un autre problème dans le monde militaire: la surmédication. Je ne sais pas si vous vous êtes penchés sur ce problème.

On m'a donné de la morphine pendant 18 mois. Ensuite, les médecins ont décidé de changer de médicament et m'ont proposé, juste pour voir, de l'oxycodone. Je l'ai essayé pendant deux jours, mais j'ai dû rester en position foetale et je transpirais abondamment. J'ai donc refusé de le prendre. Ça, c'était le premier médicament.

On m'a obligé à continuer de faire exécuter l'ordonnance, malgré le fait que j'ai dit que je ne le prenais pas.

L'hon. John McKay: Merci.

Le président: Merci.

Nous passons maintenant aux interventions de cinq minutes.

Madame Gallant, vous avez la parole.

Mme Cheryl Gallant: Merci, monsieur le président.

Monsieur Kirkland, est-ce que c'est un hôpital militaire ou provincial qui a refusé de vous fournir de l'insuline? Si c'était un hôpital provincial, de quelle province s'agissait-il?

Cap. Glen Kirkland: C'était à la BFC Shilo.

Mme Cheryl Gallant: C'était donc un hôpital de la base.

Cap. Glen Kirkland: Oui, un hôpital de la base.

Mme Cheryl Gallant: Vous avez aussi dit qu'on ne vous a pas fourni de seringues pendant les premiers mois. Étiez-vous atteint d'une autre affection qui ne vous aurait pas donné droit à des seringues?

Cap. Glen Kirkland: Non. Et même si c'était le cas... Eh bien, je mourrais si je n'en prenais pas.

Mme Cheryl Gallant: Vous vous injectez donc une dose plusieurs fois par jour. Y a-t-il une raison pour laquelle on ne vous a pas donné de pompe?

Cap. Glen Kirkland: On m'a dit que cela coûtait très cher.

Mme Cheryl Gallant: Une fois que vous serez libéré, savez-vous si vos seringues seront encore couvertes?

Cap. Glen Kirkland: Non. Voilà une autre chose que j'ignore.

Mme Cheryl Gallant: À l'UISP, est-ce que tout ce que vous faites, c'est de prendre du café ou faites-vous autre chose? Est-ce que vous y allez encore?

Cap. Glen Kirkland: Je ne peux pas y aller.

Je suis axé sur l'avenir, et cette place me déprimerait. Les gens y vont juste pour dire qu'ils y vont. Ce n'est pas mon genre. Je ne peux pas juste m'asseoir à ne rien faire — parce que c'est vraiment ce qui se passe. Les gens ne sont pas encouragés à faire autre chose. Je crois qu'il faut s'aider soi-même.

Mme Cheryl Gallant: Vous avez mentionné que le père du soldat, M. Seggie, était autrefois à la tête de l'UISP. Pourquoi ne l'est-il plus?

Cap. Glen Kirkland: Je ne peux pas parler en son nom.

Mme Cheryl Gallant: Pardonnez-moi d'avoir formulé ma question de cette manière.

A-t-il...

Cap. Glen Kirkland: Il a démissionné.

Mme Cheryl Gallant: Est-ce que les gens sont très débordés à l'UISP? Les officiers doivent faire leur travail. Ont-ils le temps de prendre soin des gens dont ils ont la charge?

Cap. Glen Kirkland: On dirait qu'on y affecte des gens qui ne peuvent aller ailleurs. Un des adjudants m'engueulait et me dépréciait constamment. C'est lui qui m'a dit qu'il me ferait subir le 5(f), à savoir une exclusion pour cause d'indignité. Ce n'est vraiment pas ce qu'on veut entendre.

Mme Cheryl Gallant: Recevez-vous un quelconque traitement psychologique ou psychiatrique?

Cap. Glen Kirkland: Non.

Mme Cheryl Gallant: Pour votre TSPT, vous ne...

Cap. Glen Kirkland: Non. J'ai fini par accepter les choses. J'ai suivi tous les programmes prévus. À un moment donné, il faut se dire, bon, cela m'est arrivé, mais je ne vais pas laisser cet événement être le moment déterminant de la vie de Glen Kirkland.

• (1725)

Mme Cheryl Gallant: À votre avis, qu'est-ce qui aurait dû arriver à partir du moment où vous avez quitté l'hôpital sur le théâtre des opérations? Décrivez-nous ce que les autorités militaires auraient dû faire pour vous aider à partir de ce moment-là.

Nous allons rédiger un rapport et formuler des recommandations, alors il importe que nous entendions ce que vous avez à dire à ce sujet.

Cap. Glen Kirkland: On m'a bien averti de ne pas parler de la politique établie.

Mme Cheryl Gallant: Ce n'est pas une question de politique établie. D'après votre expérience personnelle, à quoi vous seriez-vous attendu?

Cap. Glen Kirkland: Honnêtement, étant donné que je vais retourner à la base de Shilo après aujourd'hui... Je ne me sens vraiment pas à l'aise de répondre à cette question.

Mme Cheryl Gallant: Est-ce qu'on aurait dû vous envoyer à l'hôpital de Lahr au lieu de vous renvoyer à la maison? Vous ne le savez pas. D'accord.

Est-ce que personne n'a été chargée de votre dossier qu'une fois que vous avez été blessé? D'après ce que je comprends, c'est ce qu'on fait maintenant. Si un militaire est gravement blessé, quelqu'un est chargé de son dossier et le suit jusqu'à ce qu'il soit transféré, notamment à Lahr ou à l'UISP.

Cap. Glen Kirkland: Dans mon cas, ce n'est pas ce qui est arrivé.

Mme Cheryl Gallant: Ce n'est pas ce qui est arrivé.

D'après votre expérience, pourriez-vous nous donner une idée des améliorations que nous pourrions recommander?

Cap. Glen Kirkland: Je vais vous le dire, mais... l'hôpital ne doit pas tenir compte des grades. C'est tout simplement inacceptable.

Quand on m'a dit de prendre de l'insuline à la « Choix du président », cela m'a blessé. C'était une expérience très pénible. Ce n'est pas comme si je dois avaler une pilule, des vitamines Pierrafeu du Choix du président. Je dois injecter un produit chimique dans mon sang. Quand j'ai refusé de le prendre, j'étais très calme. Tout ce que j'ai dit, c'est: « Non madame. Cela ne correspond pas au médicament qui m'a été prescrit. »

Un sergent m'a pris à part, alors je m'attendais à ce qu'il m'explique quelle était la procédure à suivre pour obtenir mon insuline, à ce qu'il s'agisse simplement d'un autre combat à mener. Au lieu de cela, il m'a amené dans un bureau et m'a engueulé parce que, apparemment, j'avais oublié de dire un « madame » ou un « monsieur ».

Le président: Je regrette, mais la période allouée aux questions est terminée. Nous devons passer à autre chose.

Caporal Kirkland, vous aurez besoin d'écouteurs pour l'interprétation.

M. Jean-François Larose (Repentigny, NPD): Je vais parler dans sa langue.

Le président: Je pensais que c'était au tour de Christine.

M. Jean-François Larose: Je vais partager mon temps de parole avec Christine, s'il n'est pas écoulé.

Merci, monsieur le président.

Merci d'être ici, caporal Kirkland.

En vous écoutant, j'ai éprouvé à la fois de la honte et de la colère. Depuis que nous avons commencé cette étude, nous entendons tellement de témoins dire que tout va bien que cela nous donne presque l'envie de chanter et de danser. Quand des témoins comme vous racontent tout ce qu'ils ont vécu, cela met en lumière la réalité.

Je dois vous dire, à vous ainsi qu'à beaucoup d'autres militaires, que, en tant que membres d'une institution, vous méritez qu'on vous présente des excuses. Vous ne devriez vraiment pas avoir à vivre ce que vous vivez. C'est absolument honteux — vraiment.

J'ai lu dans le *Winnipeg Free Press* que vous faites partie de l'Unité de soutien aux blessés. Malgré tout ce que vous avez subi, vous avez encore le courage et la conviction d'aider d'autres militaires à tenir bon. On aimerait faire croire que vous êtes le seul à avoir eu de telles expériences. Or, d'après les témoins que nous avons entendus lundi, nous avons l'impression qu'il y en a beaucoup d'autres dans votre situation.

Pourriez-vous nous dire combien de personnes vous ont directement ou indirectement confié qu'ils vivent cet enfer?

● (1730)

Cap. Glen Kirkland: J'en aurais long à dire à ce sujet. Les gens se confient constamment à moi; je suis un membre très respecté du milieu. Cependant, je ne peux pas parler en leur nom. Je dois respecter mes consignes, sinon je m'exposerai à des mesures disciplinaires.

M. Jean-François Larose: D'accord, mais nous pouvons dire avec certitude que vous n'êtes pas le seul à subir de telles choses.

Cap. Glen Kirkland: Je peux vous l'assurer. Certains qui souffrent ont déjà été libérés. Il est incroyable de voir ce que ces gens doivent subir. C'est vraiment honteux.

M. Jean-François Larose: Lundi, nous avons entendu des témoins défendre leurs enfants. Plus tôt, vous avez posé une excellente question. Moi aussi, j'ai un enfant. Voulons-nous que nos enfants fassent partie de la Défense nationale? Pour ma part, en ce moment, la réponse est un non catégorique.

Manifestement, il y a un manque de communication. Sans donner de détails, pensez-vous que nous allons dans la bonne direction? Je sais que vous avez des consignes à respecter, mais je pose toujours la question suivante: à l'heure actuelle, voyez-vous une lumière au bout du tunnel?

Cap. Glen Kirkland: La bonne nouvelle, c'est que nous aurons beaucoup moins de blessés du fait que nous nous sommes retirés de l'Afghanistan. Toutefois, je ne sais pas s'il s'agit de la dernière mission de combat auquel nous prendrons part.

Nous avons fait beaucoup de pas en arrière, notamment sur le plan de la Loi sur les pensions et de la Nouvelle Charte des anciens combattants. Il ne fait aucun doute qu'il faudra se pencher de nouveau sur ces dossiers. Il doit y avoir un meilleur moyen de réaliser des économies que de le faire sur le dos des militaires blessés. Il le faut.

J'ai servi pendant huit ans, et si j'obtenais ma libération demain — ce qui arrivera peut-être après tout ce que je viens de dire —, je ne recevrais aucune indemnisation pour avoir servi pendant toutes ces années.

M. Jean-François Larose: Merci.

Le président: Souhaitez-vous invoquer le Règlement?

L'hon. John McKay: Oui, je souhaiterais invoquer le Règlement.

Monsieur le président, si vous me le permettez, je préférerais laisser écouler normalement le temps alloué aux questions, mais je ne voudrais pas que la séance ajourne avant de pouvoir citer un passage de l'O'Brien-Bosc. Notre comité est, en quelque sorte, en territoire inconnu, alors je voudrais attirer votre attention sur ce passage.

Je vais en rester là, mais nous devrions peut-être songer à formuler une motion à ce sujet.

Le président: Madame Moore, c'est à vous.

Entendez-vous l'interprète?

Cap. Glen Kirkland: Oui.

[Français]

Mme Christine Moore: Vous avez dit plus tôt que vous aviez une fiancée au moment où vous avez eu votre accident.

A-t-elle reçu de l'aide et des conseils afin d'arriver à composer avec la situation et vous aider?

[Traduction]

Cap. Glen Kirkland: En fait, c'est un mauvais exemple. Elle s'est éprise d'un autre pendant que j'étais encore outre-mer, alors quand je suis rentré au pays, elle est restée seulement assez longtemps pour prendre mon argent.

[Français]

Mme Christine Moore: Je suis désolée, monsieur.

[Traduction]

Cap. Glen Kirkland: Ça va, il ne s'agissait pas de vous.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

Le président: Mme Moore, avez-vous une autre question à poser?

Mme Christine Moore: Mme Gallant a parlé de la pompe à insuline. Comme je suis infirmière, je sais que c'est vraiment utile. Cela permet aux jeunes gens d'être mobiles. Or on vous a dit que c'était trop cher et qu'il n'y avait aucune possibilité en ce sens.

Vous en a-t-on parlé sérieusement ou non à un moment donné?

• (1735)

[Traduction]

Cap. Glen Kirkland: À une occasion, j'ai soulevé la possibilité d'utiliser une pompe, mais ma suggestion a été accueillie avec tant de... Ce n'était pas une expérience positive. Tout ce dont les gens ont parlé, c'était du coût de la pompe. Je les ai quittés en me demandant s'il s'agissait d'une autre de ces grandes questions que le ministère des Anciens Combattants pourrait m'aider à élucider.

Le président: Votre temps de parole est expiré.

Malheureusement, nous n'avons pas assez de temps pour une autre question.

Quel est votre rappel au Règlement?

L'hon. John McKay: Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais d'abord exprimer notre profonde reconnaissance à l'endroit du caporal Kirkland...

Le président: J'aimerais poser une question au caporal Kirkland.

L'hon. John McKay: D'accord, pourvu que j'aie la possibilité de...

Le président: Oui, je vous l'assure.

L'hon. John McKay: Devrais-je parler maintenant, ou voulez-vous poser votre question?

Le président: Je tiens simplement à poser une question. Si le rappel porte sur un autre point, alors nous l'examinerons, sinon...

L'hon. John McKay: Non, il porte sur le cas du caporal.

Le président: D'accord, allez-y.

L'hon. John McKay: Je pense que l'appel téléphonique de ses supérieurs pose réellement problème au comité. Je tiens à ce que ce qui figure à la page 94 de l'O'Brian-Bosc soit intégré au compte-rendu, à savoir ce qui suit:

[...] même si les témoins qui comparaissent devant un comité parlementaire ne sont pas des membres du Parlement, ils ne sont pas non plus des étrangers à la Chambre. Ils sont plutôt des invités à qui est conféré le privilège parlementaire parce que, comme pour les membres, le privilège est nécessaire pour faire en sorte qu'ils soient en mesure de parler ouvertement, sans craindre que leurs propos soient utilisés par la suite pour les discréditer dans une autre instance [...]

[...] le privilège parlementaire « empêche plutôt d'autres instances d'obliger des membres du Parlement ou des témoins ayant comparu devant des comités à

répondre de déclarations faites dans l'accomplissement de leurs fonctions à la Chambre ».

Je tenais à ce que cela soit intégré au compte-rendu, monsieur le président, en tant que rappel au Règlement, mais aussi comme mise en garde.

À la suite de cette réunion, il se pourrait que le comité décide de donner suite à l'appel de ses supérieurs, qui clairement peut avoir — je ne dirai pas qu'il « a », mais qu'il peut au moins avoir — influé sur son témoignage. Le Parlement a prépondérance sur tout, même sur le militaire.

Le président: J'aimerais ajouter quelque chose, parce que j'allais également faire valoir un point semblable. Aux pages 1069 et 1070 du chapitre 20, qui porte justement sur les témoins qui comparaissent devant un comité, on peut lire ceci:

Les témoins qui comparaissent devant un comité jouissent de la même liberté de parole que les parlementaires, et de la même protection contre l'arrestation et la brutalité. À la discrétion du comité, ils peuvent être autorisés à témoigner à huis clos lorsqu'ils traitent d'affaires d'État confidentielles ou de renseignements personnels ou commerciaux délicats. Dans des circonstances spéciales, il a été permis à des témoins de comparaître anonymement ou en utilisant un pseudonyme.

Voici la partie importante:

Le fait de soudoyer un témoin ou de chercher de quelque manière que ce soit à le décourager de témoigner peut constituer une atteinte au privilège parlementaire. De même, toute intervention auprès de témoins qui ont déjà présenté leur déposition ou toute menace dirigée contre eux peuvent être traitées par la Chambre comme des atteintes au privilège.

J'espère qu'on informera vos supérieurs qu'ils risquent d'être coupables d'outrage au Parlement pour avoir porté atteinte au privilège parlementaire et que vous ne devriez pas être exposé à quelque forme que ce soit d'ingérence ou de sanction de la part des gens de la base.

Plus loin, on trouve ceci:

Compte tenu de la protection accordée aux témoins par le Parlement, on s'attend à ce que les témoins fassent preuve de jugement et de modération lorsqu'ils présentent leurs opinions aux comités.

Nous voulons nous assurer que vous ne subirez pas de sanctions injustifiées de la part des gens de Shilo.

Caporal Kirkland, vous êtes le troisième témoin à avoir servi à la base de Shilo, et le moins qu'on puisse dire, c'est que vos témoignages sont inquiétants. Nous n'avons pas entendu dire que ce genre de chose arrive dans les autres bases des Forces canadiennes.

Vous avez parlé avec des frères d'armes de l'ensemble du pays: vous ont-ils dit qu'ils éprouvent les mêmes difficultés à obtenir les traitements, l'aide et l'assistance dont ils ont besoin pour reprendre une vie normale de militaire?

Cap. Glen Kirkland: Les gens du 1 et du 3 PPCLI, se trouvent dans un grand centre. Ils ont accès à tous les services offerts dans la ville d'Edmonton. C'est une grande métropole. En Ontario aussi, il semble qu'il soit facile d'envoyer les militaires dans des grandes villes pour avoir accès à des soins. Shilo est un trou. C'est loin de tout, à 250 kilomètres de Winnipeg.

Les employés de l'hôpital de Brandon font tout ce qu'ils peuvent. Ils sont formidables. Quand on a établi que j'étais atteint du... quand est venu le temps de me montrer comment me donner les injections d'insuline, ils ont été incroyables. Alors sur ce plan, j'ai été bien traité.

Ce qui aiderait tous les militaires du Canada, surtout ceux qui, comme moi, sont blessés, ce serait de leur donner l'assurance qu'ils toucheront la pension qu'ils ont méritée pour avoir versé leur sang, leur sueur et leurs larmes — littéralement.

•(1740)

Le président: Merci, caporal, de vous être déplacé, de votre vaillance au champ de bataille ainsi que du courage dont vous avez

fait preuve en comparaisant aujourd'hui. Votre témoignage nous aidera beaucoup à rédiger notre rapport.

Là-dessus, je vais accepter une motion d'ajournement.

Une voix: Je propose la motion.

Le président: C'est tout pour aujourd'hui.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>